**TERMES DE REFERENCE**

**Appel à candidatures** pour la sélection d’un.es consultant.es en charge de l’animation de deux ateliers de formation sur : Les techniques de monitoring et de plaidoyer et normes internationales relatives aux libertés d’expression, d’association et de réunion pour les OSC et les Médias

1. **Contexte**

L’association Adala « pour le droit à un procès équitable » est une association à but non lucratif, créée en octobre 2005 à Rabat par des avocat(e)s, professeurs universitaires, étudiant(e)s chercheurs désireux de s’inscrire dans une démarche citoyenne pour œuvrer en faveur de la réforme du système judiciaire et pénal, en termes d’indépendance, d’intégrité et de compétence.

L’association Adala « pour le droit à un procès équitable » met en œuvre en partenariat avec l’ONG ERIM Equal Rights & Independent Media, la Coalition ISRAR pour l’Empowerment et l’égalité, et le Forum Marocain des Jeunes Journalistes (FMJJ), le projet intitulé « Houqouq wa Moussawat », cofinancé par l’Union européenne et l’Agence Française de Développement.

Ce projet ambitionne que le respect des principes de liberté et d’égalité progresse pour l’ensemble des citoyen.ne.s marocain.e.s.

L’objectif spécifique du projet est de renforcer l’impact des actions menées par la société civil et des médias pour la promotion et la défense des libertés d’expression, d’association et de réunion et de l’égalité de genre au Maroc.

1. **Objectifs de la formation**

A l’issue de cette formation, les participants doivent :

* Appréhender l’intérêt du la prise en compte des mécanismes internationaux relatives aux libertés fondamentale, ainsi que le cadre légal marocain relatif aux aux libertés d’expression, d’association et de réunion.
* Sensibiliser et renforcer les capacités des associations et des médias sur les techniques de monitoring et de plaidoyer et normes internationales relatives aux libertés d’expression, d’association et de réunion.
* Encourager les actions et les mesures à prendre pour la promotion et la défense des libertés d’expression, d’association et de réunion et de l’égalité de genre au Maroc.
* Encourager les OSC en sélectionnant des microprojets qui recevront une subvention.

**Public cible : 20 participant.es faisant parties des OSC et des médias des différentes régions du Maroc.**

1. **Date et Lieu d’exécution**

* Le premier atelier aura lieu à Marrakech, le samedi 12 et dimanche 13 février 2022.
* Le deuxième aura lieu à Tanger le samedi 26 février et dimanche 27 février 2022.

1. **Consistance de la prestation**

Les responsabilités du consultant.e :

* A chaque fois, l’atelier se déroulera sur 2 jours, avec une première partie théorique sur les standards internationaux et principales conventions relatives aux libertés d’expression, d’association et de réunion, appliqués au Maroc, en s’appuyant notamment sur les recommandations du rapport alternatif à mi-parcours de l’EPU produit par Adala et l’ONG ARTICLE19 MENA dans le cadre du projet FEAAM. La seconde partie, pratique, concernera les techniques de monitoring et de plaidoyer, et le travail sur une action / un micro-projet de plaidoyer, développé par des groupes de plusieurs organisations (en favorisant les collaborations OSC / médias).
* Après la formation, les participant.e.s seront sollicités.es pour développer des microprojets d’utilisation. Les consultant·e·s formateur·trice·s accompagneront chaque groupe dans la définition de leurs objectifs, approches et activités concrètes, durant la formation, puis à distance, après les ateliers. Les groupes enverront ensuite leur proposition finale, incluant une description technique, un budget et un planning détaillé, aux partenaires qui se réuniront pour sélectionner lesquels des microprojets pourront recevoir une subvention.

Les principaux critères de sélection seront :

* La pertinence et la qualité globale de la proposition de projet
* La cohérence des objectifs, des activités et du budget
* L’intégration de l’approche genre et la participation des groupes vulnérables

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Déroulement de la formation** | Calendrier prévisionnelle | Lieu |
| 2 jours de formation  2 jours de formation | * samedi 12 et dimanche 13 février 2022. * 26 février et dimanche 27 février 2022. | * Marrakech * Tanger |
| 6 jours des missions sur le terrain (accompagnement et suivi) | * Selon le nombre des micro-projets | * Régions des micro-projets sélectionnés. |

1. **Profil du Consultant**

Le (la) candidat (e) doit remplir les conditions suivantes :

* Être titulaire d’un diplôme de troisième cycle dans une discipline de droit, économie ou en sciences sociales ;
* Disposer d’une expertise en droits Humains, les libertés fondamentales, Droit d’accès à l’information et techniques de plaidoyer ;
* Disposer d’une expérience d’au moins 5 ans dans la formation/andragogie ;
* Avoir une motivation pour les activités de formation et être doté d’aptitudes pédagogiques ;
* Disposer d’une bonne capacité en communication orale et écrite de préférence dans les deux langues du travail (français et arabe) ;
* Etre capable d’établir un climat d’interaction avec les participants afin de créer un dynamisme et une atmosphère participative ;

1. **Soumission**

 Le/la Consultant (e) est tenu(e) de présenter :

* Une offre technique comprenant les éléments suivants :
* La note méthodologique et la proposition du programme de la formation ;
* Un CV détaillé mentionnant les diplômes, les expériences, les compétences dans les domaines qui ont un lien avec la mission ;
* Des références de mission de formation ;

* Une Offre financière : Précisant les honoraires proposés pour la réalisation de la formation ;

1. **Modalités de soumission**

Les dossiers de soumission sont à envoyer par mail à [a.aouidi.justice@gmail.com](mailto:a.aouidi.justice@gmail.com) , [adalajust2005@gmail.com](mailto:adalajust2005@gmail.com) , en précisant dans l’objet « Soumission consultant.e Les techniques de monitoring et de plaidoyer et normes internationales relatives aux libertés d’expression, d’association et de réunion»

Les propositions doivent être soumises au plus tard le **02 Janvier 2022 à Minuit**.